

Communiqué de presse

13 février 2019

Deux temps forts du conseil communautaire du 12 février :

- **déploiement du TRES HAUT DEBIT dans la vallée : validation du lancement d'une procédure de D.S.P.**
- **rénovation énergétique de l'habitat privé : deux mesures pour amplifier la démarche de soutien de la collectivité**

➤ **déploiement de la fibre optique dans la vallée : lancement de la procédure pour un objectif de couverture globale en 2022**

L'accès au très haut débit constitue une demande récurrente aussi bien des acteurs économiques que des habitants ou touristes fréquentant en nombre notre territoire.

Le déploiement d'un réseau de THD via la fibre optique représente un investissement de 20 M d'euros pour assurer le raccordement d'environ 20 000 prises sur les 4 communes (FTTH et FTTO).

La régie intercommunale télécommunications a construit depuis 2010 un réseau fibre optique incluant une cinquantaine de clients acteurs économiques de la vallée. Compte tenu de l'enjeu financier, cette régie n'est pas en mesure d'assurer ce projet de déploiement du THD.

Il est ainsi proposé aux élus de valider le principe du recours à une procédure de délégation de service public pour **assurer le déploiement rapide de la fibre optique sur l'ensemble des 4 communes**. Le contrat porterait sur une durée de 25 ans.

Le délégataire qui pourrait être retenu à l'automne sera en charge de la conception, de la réalisation, de l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau ainsi créé.

Les élus comptent sur un calendrier de déploiement rapide avec **mise en place du réseau et des raccordements à partir de l'hiver 2020 et couverture totale assurée en 2 ou 3 années.**

Dossier présenté par Nicolas EVRARD et adopté à l'unanimité des membres du conseil.

➤ **rénovation énergétique de l'habitat privé : aide à l'audit copropriétés et renforcement du taux d'aide pour les travaux des ménages modestes**

Les travaux de rénovation énergétique constituent **un instrument déterminant de mise en œuvre de la transition énergétique et écologique** en contribuant à réduire

les consommations énergétiques et à limiter l'impact de ces consommations sur la santé et l'environnement.

La vallée de Chamonix a **mis en place depuis 2015 des dispositifs attractifs** pour inciter la population à enclencher les travaux de rénovations : le fonds énergie habitat (aide de 1500 euros) et le fonds énergie habitat + (aide de 3000 euros si bouquet de travaux) qui sont cumulables avec les aides d'Etat (CITE, tant qu'il existe...).

En 2018 a été créé le fonds air gaz qui incite à la conversion bois/gaz ou fuel/gaz.

La CCVCMB contribue aussi au fonds air bois (aide de 2000 euros) depuis 2013.

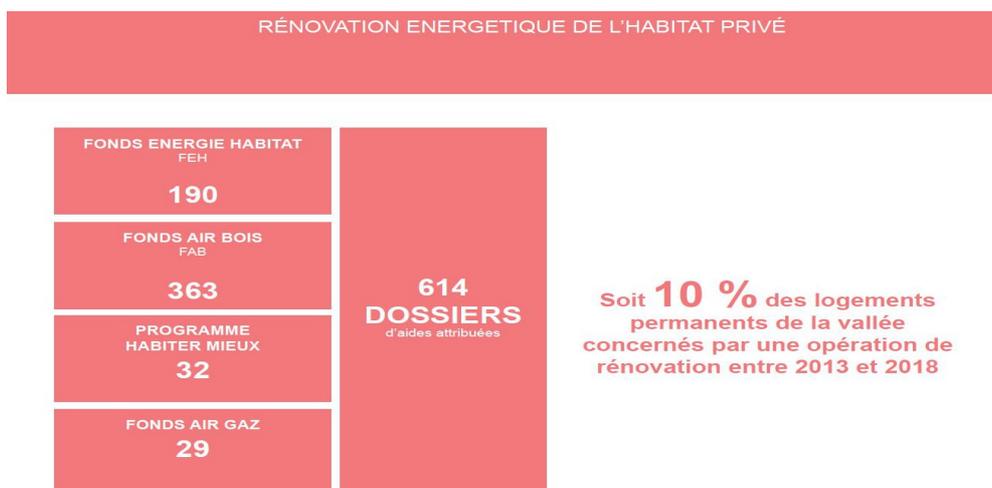
Concernant les aides ciblées pour les publics modestes (sous conditions de ressources), la Vallée applique les critères stricts d'éligibilité **imposés par l'Etat** (et l'ANAH) qui ont conduit en 3 années à **une sous-consommation chronique** : au lieu des 40 dossiers par an qui étaient projetés, seuls une dizaine de dossiers par an ont été effectifs !

Afin de renforcer l'efficacité de ce dispositif dit HABITER MIEUX, la CCVCMB propose de **doubler l'aide communautaire** en la fixant au niveau de celle du FEH + soit un plafond d'aide de 3000 euros, de manière à réduire le reste à charge pesant sur les ménages concernés qui disposent malheureusement trop souvent de revenus trop faibles pour déboursier une somme significative correspondant à ce reste à charge, et malgré un taux d'aide qui dépasse les 70%.

SECONDE MESURE : la mise en place **d'une aide à l'audit énergétique des copropriétés** pour les inciter à engager les travaux de rénovation énergétique.

Aide plafonnée à 5000 euros par audit en fixant le taux d'intervention à 80% et le nombre de dossiers validés à 5 par an.

RAPPEL : les différentes aides à la rénovation énergétique déployées par la CCVCMB entre 2013 et 2018 **auront bénéficié à plus de 600 habitations de la vallée, soit environ 10%** du parc total des résidences principales du territoire : un résultat **très positif** qui témoigne de l'adaptation des aides à la réalité des besoins.



Dossiers présentés par Eric FOURNIER et validés à l'unanimité.